



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/634  
7 août 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 19 JUILLET 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA BOLIVIE AUPRÈS  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à la résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que la Bolivie et le Soudan ne disposent pas de représentations diplomatiques ou consulaires sur leurs territoires respectifs.

Par ailleurs, les autorités boliviennes compétentes ont pris les mesures qui s'imposent en application des dispositions du paragraphe 3 de ladite résolution.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Edgar CAMACHO-OMISTE

-----